

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : VIE SOCIALE - Enfance et Jeunesse - Avenant au Contrat Educatif Local (CEL) pour l'année 2009.

Mme DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les instructions interministérielles du 09 juillet 1998 et du 25 octobre 2000, signées conjointement par la Ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire, la Ministre de la Jeunesse et des Sports, la Ministre de la Culture et de la Communication et le Ministre délégué à la Ville, illustrent la volonté de l'Etat d'agrèer en partenariat avec les collectivités locales et les associations, à travers la mise en place des Contrats Educatifs Locaux (CEL).

La Ville de Bayonne et l'Etat sont engagés dans une telle démarche partenariale depuis 2003, renouvelée en 2006.

Le présent avenant a pour objet de prolonger le CEL, afin notamment de permettre de réaliser un diagnostic actualisé de l'offre éducative en direction de la jeunesse.

Je vous rappelle que le soutien financier de l'Etat, à travers le CEL, s'élève à un montant de 8 000 € annuels et finance notamment, les Tickets Découverte et l'opération « Entre fourchette et couteau ». Le CEL permet également le versement de subventions du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) aux associations sportives proposant des initiations de leurs pratiques au jeune public.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au CEL, renouvelant sa mise en œuvre pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.